

# CE QUE DIT LA LOI SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

## I. La pratique des délais de paiement

La pratique des délais de paiement est un acte plus commercial que financier entre un fournisseur et un client. Elle est courante mais non obligatoire entre les professionnels par contre elle est rare entre les particuliers.

Les intérêts du paiement à terme :

- Pour le fournisseur → avantage concurrentiel ;
- Pour le client → vérification du produit/service et économie des coûts d'un intermédiaire financier.

Pour éviter tout problème de retard ou de non-paiement, le fournisseur doit :

- Garantir le remboursement des dettes par le client = Solvabilité ;
- Fixer un plafond d'encours.

## II. La réglementation des pratiques

La concurrence des fournisseurs → délais de paiement longs imposés par les clients → Mise en place d'une réglementation des pratiques.

→ Les délais de paiement sont fixés par les conditions générales de vente (CGV).

Délai légal par défaut (A)	Délai légal par défaut (B)	Délai légal par défaut (C)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement à terme prévue dans les CGV</li> <li>- Aucune durée n'est précisée</li> <li>- Application du délai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai de paiement à terme appliqué dans les CGV</li> <li>- Durée écrite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négociation des délais de paiement par le client</li> </ul>
Le délai ne peut pas dépasser celui maximum légal		
30 jours nets (calendaires) suivant la date de réception du produit ou du service	À compter de la date d'émission de la facture : - 60 jours nets (calendaires) → facture unitaire - 45 jours nets (calendaires) → facture périodique	À compter de la date d'émission de la facture : 45 jours fin de mois → quel que soit la facture